

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL ADULTES

SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018
GOLF de Saint CYPRIEN

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. (Voir Vadémécum)
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux*

Article 1 - Participants

Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la FFGolf et membres d'une association du Comité Départemental de Golf des PO, âgés de 16 ans et plus (nés avant le : 1/1/2003), titulaires d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique du golf en compétition enregistré par la FFGolf avant le début de l'épreuve.

Article 2 - Formules de jeu

Compétition en un tour de 18 trous, trois séries hommes, trois séries dames.

Series	Index	Repères de départ		Formule de jeu
		Messieurs	Dames	
Première	Jusqu'à 14,4	Blanc	Bleu	Stroke Play Brut
Deuxième	de 14,5 à 24,4	Jaune	Rouge	Stableford Net
Troisième	de 24,5 à 54,5 ramené à 36	Jaune	Rouge	Stableford Net

L'index pris en compte sera celui connu à la veille de la compétition.

Le nombre d'engagés sera au maximum de 96 joueurs dont 21 dames et 3 wildcard répartis par tiers dans chaque série.

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée au secrétariat du comité. Si le nombre des inscrits dépasse le nombre maximum prévu pour la série, les inscrits seront retenus selon l'ordre des index, à la date de clôture des inscriptions. Si une série était incomplète, les places disponibles seront affectées équitablement aux deux autres séries

Article 3 - Déroulement de l'épreuve

Samedi 10 novembre 2018 sur le golf de Saint Cyprien, parcours Canigou-Étang:
Départs dans l'ordre des index dans chaque série. La première série jouant en premier.
Parcours de reconnaissance à convenir directement avec le golf de St Cyprien.

Article 4 -Droits d'engagement :

Joueurs abonnés au golf de Saint Cyprien : inscription et droit de jeu de 10 euros
Autres joueurs : green fee 32 euros plus droit de jeux 10 euros.
Paiement le jour de l'épreuve à l'accueil du golf contre remise des cartes de score

Article 5 - Inscription :

Les inscriptions se feront au moyen du formulaire joint, mis à disposition des clubs
- par mail : a l'adresse suivante golfcomite66@gmail.com en joignant un scan du bordereau d'inscription ou en reprenant intégralement les informations du bordereau dans le corps du mail.
- par courrier : Comité départemental de golf, 1 rue Joan Amade 66180 Villeneuve de la Raho.

Article 6 – Joueur handicapé :

L'usage des voiturettes est possible pour les joueurs /joueuses titulaires d'une carte d'invalidité à jour de type COTOREP , CMI ou équivalent.
Les joueurs devront en faire la demande à l'inscription en justifiant l'invalidité (carte à présenter). La réservation du buggy est à effectuer directement auprès du golf.
Dans le cas ou il n'y aurai pas assez de voiturettes, c'est l'ordre d'inscription à la compétition qui prévaut .

Clôture des engagements : le 04/11/2018 à 18 heures

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit de jeu.

Article 6 - Départage :

Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place dans chaque série (homme et dames) pour les titres de Champions du Département des PO, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.
Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou autre), le départage se fera au moyen du logiciel RMS sur le score des 9, 6, et 3 dernier trous.
Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 7 - Remise des prix :

Elle aura lieu, lors de l'assemblée générale du Comité Départemental de Golf des P.O.

Le 12 Janvier 2019 à 15h, à la Maison des Sports de Perpignan.

Les trophées seront attribués aux 1^{ers} classés de chaque série Dames et Hommes selon les formules de jeu définies ci-dessus.

Les Trophées de l'épreuve, gravés à leur nom, seront acquis définitivement.

Article 8 - Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve sera composé de :

- Marc Cros président du comité
- du directeur du golf
- et complété selon les recommandations du vademecum